



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

N° DE L'ACTE : DEC2025-06-12-20 en date du 12 Juin 2025

SERVICE : Services Techniques

**OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2025
AVENANT N°1 MARCHE 2025-10 1
SAS COLAS**

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire de la Commune de SELONCOURT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20200609-4, réuni le 09 JUIN 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la décision DEC20250317-15 autorisant la signature du marché 2025-10 1 avec l'entreprise COLAS pour un montant de 97 573.98 € H.T. soit 117 088.78 € T.T.C.

CONSIDERANT

- Les travaux impératifs survenus en cours de chantier rendus nécessaires par des circonstances imprévues, à savoir :
 - Ajustement du quantitatif des travaux réellement exécutés,
 - Réfection en enrobé sur trottoir au 33 rue Delacroix, 30 et 47 rue Courbet.

DECIDONS

Article 1 : L'avenant n°1 au marché 2025-10 1 est signé avec l'entreprise COLAS pour un montant de - 1 446.43 € H.T. soit - 1 735.71 € T.T.C. Le montant du marché se porte à 96 127.55 € H.T. soit 115 353.07 € T.T.C.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Madame la Sous-Préfète par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 12 juin 2025

**Le Maire
Daniel BUCHWALDER**

